

VALENCE, le 09 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-dessous les indications nécessaires à la prochaine rentrée.

Vous êtes invités à lire **très attentivement** toutes les informations que vous y trouverez.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, et déjà heureux d'accueillir vos enfants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef d'établissement
E. Lallau

RENTREE des ÉLÈVES

Jeudi 2 septembre 2021 Sortie pour tous à 15h 45		Vendredi 3 septembre 2021	
8h 15	2 nd e BAC Pro ASSP	8h 00	5 ^{ème} (Sortie à 10h 00)
8h 45	1 ^{ère} année CAP AEPE		
9h 00	6 ^{ème} Pause repas de 11h 50 à 14h 05 Ouverture du portail dès 13h 30	9h 00	4 ^{ème} (Sortie à 11h 00)
10h 00	3 ^{ème} Prépa Métiers 2 ^{ème} année de CAP AEPE 1 ^{ère} BAC Pro ASSP Terminale BAC Pro ASSP	10h 00	3 ^{ème} (sortie à 11h 50) 3 ^{ème} PrépaMétiers : selon les horaires de l'emploi du temps
Le service de restauration fonctionnera dès le jeudi 2 septembre 2021.		Cours normaux pour toutes les classes du lycée. Pas de cours pour les 6^{èmes}	
Lundi 6 septembre 2021 : cours normaux à partir de 7h 55 pour toutes les classes.			

Les photos de classe et d'identité seront faites dans l'établissement **jeudi 2 et vendredi 3 septembre 2021**.

Elles vous sont proposées en pochette à 13€ l'unité. Un coupon est joint à cet envoi.

Il est indispensable de le compléter et de le remettre au professeur principal dès la rentrée.

En effet, la non-restitution du coupon entraînera la facturation d'office de la pochette, soit 13€.

- **Formation des parents correspondants (APEL)** : mardi 28 septembre 2021 à 18h

DOCUMENTS à remettre au professeur principal, le jour de la rentrée :

- Fiche payeur pour tous (et RIB pour les nouvelles demandes de paiement par prélèvement automatique ou pour les changements de domiciliation)
- Fiche « situation boursière » (retour obligatoire pour tous)
- Coupon photo de classe (retour obligatoire pour tous)

DOCUMENTS à remettre au professeur d'EPS

- Association sportive (collège et 3PM) : voir les consignes spécifiques de retour qui se trouvent sur les coupons AS.

Le coupon n°1 sera à rendre obligatoirement par tous, au professeur d'EPS, dès le premier jour d'EPS.

À avoir dès la rentrée et à remettre lors de la distribution des livres :

- 1 chèque de 100€ pour la caution des livres. Les livres ne seront donnés à l'élève qu'en échange de ce chèque.

À avoir dès la rentrée et durant les trois premières semaines :

- La fiche d'inscription ou de non inscription au self (en attendant que le carnet de liaison soit opérationnel). Les élèves qui ne pourront pas présenter cette fiche dûment complétée pour le jour concerné ne pourront pas sortir de l'établissement durant la pause méridienne.

DATES À RETENIR

- **Mardi 31 août 2021** : pré-rentree

Attention : l'établissement sera fermé, les services administratifs et l'accueil compris.

- **RÉUNIONS DE PARENTS** : Ces réunions sont importantes en raison des informations qui y sont données et elles s'adressent à tous les parents.

6 ^{èmes}	5 ^{èmes}	4 ^{èmes}	3 ^{èmes}
Jeudi 2 septembre 2021 18h 00	Lundi 6 septembre 2021 18h 00	Mardi 7 septembre 2021 18h 00	Jeudi 9 septembre 2021 18h 00

3 ^{ème} Prépa Métiers	CAP AEPE	BAC Pro ASSP
Jeudi 9 septembre 2021 18h 00	Mardi 7 septembre 2021 18h 00	

AUTRES INFORMATIONS

- **BOURSES** :

La fiche « situation boursière » jointe à cet envoi devra obligatoirement être complétée et retournée au professeur principal, le jour de la rentrée.

Pour rappel :

- Les demandes de **bourse collège** se font en début d'année scolaire et doivent être renouvelées chaque année.
- Les nouvelles demandes de **bourse lycée** se font en 2 campagnes : la première du 17 mai au 6 juillet 2021 et la seconde du 2 septembre au 2 octobre 2021 dernier délai. Une fois accordée, la bourse est attribuée pour tout le cycle. Les élèves déjà boursiers lycée n'ont donc pas à refaire un dossier. Il pourra cependant leur être demandé une vérification de ressources.
- En établissement privé, les bourses sont versées directement à l'établissement et viennent en déduction des frais de scolarité : la **procuration** pour le paiement des bourses est donc obligatoire. Elle est annuelle et doit être refaite chaque année, que ce soit pour le collège ou le lycée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

• **« ECOLEDIRECTE » :**

Pour les nouveaux élèves : les codes d'accès « élèves » vous seront donnés à la rentrée par le professeur principal. Ils seront à personnaliser dès la première connexion.

Pour les nouvelles familles : les codes d'accès « responsables » vous seront envoyés peu avant la rentrée à l'adresse mail que vous nous avez donnée sur le dossier d'inscription. Si nous n'avons pas d'adresse mail, nous vous les ferons parvenir par courrier. Ces codes seront à personnaliser dès la première connexion.

Pour les élèves déjà scolarisés dans notre établissement et leur(s) famille(s), les codes ne changeront pas.

↳ **Parents :** le compte « responsable » a des fonctionnalités différentes de celui de l'« élève ». Il est donc nécessaire que chacun utilise son compte dédié.

**Les services d'ECOLE DIRECTE seront fermés jusqu'au 26 août 2021,
puis ouvriront en mode été (fonctionnalités réduites) jusqu'au 3 septembre 2021.
Tous les services ne seront activés qu'à partir du 3 septembre 2021.**

Grâce à ces services, vous pourrez :

- Avoir accès à diverses informations
 - o administratives (circulaires...),
 - o financières (facture, solde du self, voyage...),
 - o scolaires (notes, bulletins, changements d'emploi du temps, compte-rendu des parents correspondants à la suite du conseil de classe...)
- Effectuer des paiements par carte bancaire (scolarité, self, voyages)
- À partir de mi septembre, vous y trouverez un certificat de scolarité (onglet « documents ») que vous pourrez imprimer en cas de besoin. Il sera donc inutile de nous en demander.

C'est pourquoi, nous vous demandons de vous y connecter chaque jour afin de pouvoir suivre au plus près les différents aspects de la scolarité de votre enfant.

Nous serons peut-être amenés à vous envoyer des **SMS** de façon très ponctuelle.

Si vous n'avez pas d'accès internet, nous vous demandons d'en informer le secrétariat par courrier, avant le 1^{er} septembre 2021, afin que nous puissions vous communiquer les informations les plus importantes par écrit.

• **ADMINISTRATION DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE :**

Rappel : l'entrée des services administratifs est située au **20 rue Chalamet**, à l'angle de la rue Chalamet et Denis Papin.

Le chef d'établissement reçoit **sur rendez-vous**, à prendre auprès du secrétariat de direction.

Les adjointes de direction reçoivent également **sur rendez-vous** à demander prioritairement par l'intermédiaire de la messagerie Ecole Directe et en cas d'impossibilité par le carnet de correspondance.

L'accueil est ouvert en période scolaire de **7 H 45 à 17 H 00** chaque jour sauf le samedi et dimanche.

Il n'est pas possible de passer des communications téléphoniques aux élèves ainsi que des messages personnels.

• **CARNET DE LIAISON :**

Chaque élève recevra en début d'année un carnet de liaison destiné à recueillir diverses informations et à permettre la communication entre la famille et l'établissement (convocations - rendez-vous - absences - retards - etc...).

Ce carnet fera également office d'agenda scolaire.

L'élève doit l'avoir avec lui à tout moment.

L'emploi du temps de la classe y sera noté en début d'année ; les parents devront, par leur signature, attester qu'ils en ont pris connaissance.

En cas de perte ou de dégradation trop importante, un nouveau carnet devra être acheté et vous sera facturé 10€.

• **FOURNITURES :**

Pour les élèves du collège : le jour de la rentrée, le carnet de liaison et les cahiers de travaux dirigés seront remis aux élèves par les professeurs. Ces dépenses sont incluses dans le forfait annuel demandé.

Le jour de la rentrée, tous les élèves devront avoir :

- un cahier de brouillon, quelques feuilles et le nécessaire pour écrire.

• **MANUELS SCOLAIRES :**

Collège et Lycée : Le jour de la rentrée, les livres seront remis à chaque élève en **échange d'une caution de 100€ par chèque**. Cette caution sera rendue en fin d'année scolaire lors de la restitution intégrale des manuels.

Attention : les manuels devront être couverts.

Vous devrez veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échange de livres entre élèves. En effet, chaque élève est responsable des livres attribués en début d'année et la vérification de restitution se fera grâce au code barre personnalisé.

• **STAGE du collège :**

- 3èmes

Un stage aura lieu du 3 au 7 janvier 2022. Vous pouvez commencer dès maintenant à chercher un lieu de stage mais les conventions ne seront disponibles qu'à partir de la rentrée.

Nous vous rappelons que la convention sera à établir en 3 exemplaires : 1 pour le maître de stage, 1 pour notre établissement, 1 pour la famille. Ces trois exemplaires devront être complétés et signés par le maître de stage et les parents, puis rendus au professeur principal de 3^e qui les vérifiera et les fera parvenir au chef d'établissement pour signature. Deux exemplaires vous seront alors redonnés.

• **STAGES du lycée :**

- 3^{ème} Prépa Métiers : du 22 au 27 novembre 2021
du 17 au 28 janvier 2022
du 14 au 25 mars 2022
- CAP 1^{ère} année : du 20 janvier au 11 février 2022
du 02 au 24 juin 2022
- CAP 2^{ème} année : du 18 novembre au 17 décembre 2021
du 17 mars au 15 avril 2022
- 2^{nde} Bac Pro : du 11 janvier au 03 février 2022
du 30 mai au 22 juin 2022
- 1^{ère} Bac Pro : du 17 janvier au 11 février 2022
du 09 mai au 08 juin 2022
- Tale Bac Pro : du 08 novembre au 03 décembre 2021
du 07 mars au 1^{er} avril 2022

Les conventions de stage du lycée seront données par le professeur principal de chaque classe.

• **RESTAURATION :**

Le **prix du repas** est fixé à **5,90 €**

ATTENTION : Pour l'accès au service de restauration, les élèves seront équipés d'une carte destinée à être lue par un dispositif informatique. **Cette carte est au prix de 5 €, à payer séparément.**

Aucune facture n'est établie, il s'agit d'un système de prépaiement : les familles doivent créditer la carte d'un minimum de repas en les achetant à l'avance par carte bancaire sur le site Ecole Directe ou auprès de l'Accueil en chèque ou en espèces.

Merci de vérifier régulièrement sur Ecole Directe que le solde du self est positif.

Dans le courant de l'année, si la carte présente un déficit de deux repas, elle est retirée à l'élève et ne lui sera restituée qu'après règlement et reconstitution de la provision de repas (voir Charte de demi-pension dans le carnet de liaison).

Cette carte doit durer toutes les années de scolarité dans l'établissement et donc être conservée avec soin sans ratures, dessins ou découpages de quelque sorte que ce soit.

En cas de perte, de destruction ou simplement de dégradation manifeste, elle devra être remplacée au prix de 5€.

↳ Afin d'éviter l'affluence du premier jour, la **carte de self** pourra être achetée et/ou créditée en se présentant à l'accueil dès le 23 août 2021.

• **FONCTIONNEMENT DU SELF :**

Pour tout repas, il est impératif que votre enfant soit inscrit sur Ecole Directe.

↳ **Demi-pensionnaires :**

- Jusqu'au vendredi 17 septembre inclus, le repas de votre enfant devra être réservé **par vos soins** sur Ecole Directe (**voir procédure ci-dessous**).
- À partir du lundi 20 septembre, la semaine type de votre enfant aura été complétée par l'établissement. Cette semaine type correspond à ce que vous aurez rempli sur la feuille « demi-pension » qui sera distribuée à la rentrée. De ce fait, votre enfant sera inscrit à l'année, **par nos soins**, en fonction des jours que vous aurez choisis.



CEPENDANT, SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES MODIFICATIONS PONCTUELLES (inscrire ou désinscrire votre enfant), il vous suffit de cliquer sur le(s) jour(s) que vous souhaitez modifier et ce avant 9h le matin des jours concernés (suivre la procédure ci-dessous).

Pour pouvoir quitter l'établissement pendant le temps du repas, le fait de se désinscrire ponctuellement ne suffit pas, il faut également remettre un billet d'absence « DP » du carnet de liaison au bureau de la Vie Scolaire.

↳ **Externes :**

- Contrairement aux demi-pensionnaires, les externes doivent s'inscrire sur Ecole Directe chaque fois qu'ils souhaitent manger au self et ce avant 9h le matin du jour concerné.

TOUT REPAS COMMANDÉ ou NON DÉCOMMANDÉ À TEMPS SERA DÉBITÉ DU COMPTE SELF.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU SELF SUR ECOLE DIRECTE

1. **Aller sur votre compte personnel : c'est à vous, parents, qu'il revient d'inscrire ou de désinscrire votre enfant. Par mesure de sécurité, on ne peut pas accéder aux « réservations » demi-pension sur Ecole Directe par le compte de votre enfant.**
2. **Cliquer sur l'icône de votre enfant (sa photo).**
3. **Dans le menu déroulant, cliquer sur l'icône « réservations ».**
4. **Il ne vous reste plus qu'à réserver ou désinscrire en cliquant sur les jours concernés (avant 9h du matin du jour concerné).**

Année scolaire 2021-2022
TARIFS COLLÈGE et LYCÉE

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES : une contribution annuelle est demandée à tous.
Remise accordée sur la contribution annuelle des familles pour la scolarisation :

Dans notre établissement :

De 2 enfants : - 10 %
De 3 enfants : - 20 %
De 4 enfants : - 30 %

**Dans d'autres établissements
d'enseignement catholique :**

D'1 frère ou sœur : - 5 %
De 2 frères ou sœurs : - 10 %
De 3 frères ou sœurs : - 15 %
Fournir un certificat de scolarité 2021 2022
avant le 15 septembre 2021.

Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 10 mois (d'octobre à juillet) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

	Collège	Lycée	
Contribution annuelle des familles	676 €	696 €	
Frais annexes			
- Assurance scolaire	10 €	10 €	<u>Assurance scolaire</u> : l'établissement a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance obligatoire pour l'ensemble de ses élèves. Il est donc inutile de nous fournir une attestation individuelle.
- Fournitures et activités diverses	88 €	108 €	
- Cotisation APEL	23 €	23 €	<u>Cotisation APEL</u> (association des Parents d'Elèves) : sur demande écrite avant le 18 septembre, un avoir de 23€ sera effectué si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL.
Sortie d'intégration des 6èmes	40 €	-	
PSC1 pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème} Prépa Métiers	35 €	35 €	
Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les CAP1 et 2 / 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	50 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PRAP 2S pour les 2 ^{nde} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PRAP PE pour les CAP1 et 2	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.

MODES DE RÈGLEMENT :

- Prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre à juillet (pensez à fournir un RIB). Un mandat sera disponible sur Ecole Directe.

Ou bien en 1 fois, 3 fois ou mensuellement :

- Carte bancaire par Ecole Directe
- Chèque
- Espèces

• **Carte TopDép'Art (uniquement pour les collégiens domiciliés en Drôme) :**

Les élèves du collège domiciliés en Drôme peuvent bénéficier d'avantages liés à la culture, au sport, aux loisirs... grâce à la carte Top Dép'Art.

La carte est délivrée gratuitement sur simple demande. Rendez-vous sur ladrome.fr pour connaître tous les privilèges et en faire la demande.

• **Carte Pass Région (pour tous les lycéens) :**

Depuis de nombreuses années maintenant, la Région offre une aide aux futurs lycéens par la **Carte Pass' Région** :

- Pour les élèves de toutes les classes, un montant forfaitaire de 50€ y est directement disponible pour l'achat de livrets, fichiers...
- Pour les élèves de 2^{nde} et CAP1, elle offre en plus une dotation pour l'achat d'une tenue professionnelle.

A la rentrée 2021-2022, le dispositif de la région prend en charge le financement des *manuels scolaires* des élèves de toutes les classes de lycée (les fichiers utilisés personnellement par les élèves ne font pas partie du dispositif puisque ces fichiers restent en leur possession).

Notre établissement va commander directement les ouvrages "papier" auprès d'une de nos librairies afin de les distribuer directement aux élèves au mois de Septembre. Ils devront être couverts et conservés afin d'être utilisés d'une année à l'autre.

Si cela n'a pas été fait, il est primordial de créer votre compte "Carte Pass'Région" sur le site de la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#) afin que notre établissement puisse valider votre demande et que vous puissiez accéder aux avantages auxquels vous allez avoir droit tout au long de votre année scolaire.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

	Début	Fin
TOUSSAINT	Samedi 23 octobre 2021	Dimanche 7 novembre 2021
NOËL	Samedi 18 décembre 2021	Dimanche 2 janvier 2022
HIVER	Samedi 12 février 2022	Dimanche 28 février 2022
PÂQUES	Samedi 16 avril 2022	Dimanche 1 ^{er} mai 2022
Pont ASCENSION	Jeudi 26 mai 2022	Dimanche 29 mai 2022

PHOTO DE CLASSE et d'IDENTITÉ

Année scolaire 2021-2022

Coupon à rendre au professeur principal, le jour de la rentrée.

Attention : la non-restitution du coupon entraînera la facturation d'office de la pochette, soit 13€.

Mme/ M. _____

responsables légaux de

NOM et Prénom : _____ **Classe :** _____

Souhaitent acheter une pochette (photo de classe + identité) à 13€. Cette somme sera alors comptée sur votre facture annuelle.

A noter : si vous souhaitez acheter d'autres pochettes, vous pourrez le faire après réception de la première pochette et en paiement à la commande.

Ne souhaitent pas acheter de pochette.

Date :

Signatures des responsables légaux :

FICHE pour la FACTURATION (1 fiche par élève)
Année scolaire 2021/2022

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____ classe : _____

RESPONSABLE PAYEUR 1

Taux de prise en charge : 100 % autre (noter le pourcentage)

Mlle Mme M. Autres
Nom : Prénom :

Adresse facturation

Adresse courriel

Mode de règlement

- Prélèvements automatiques (joindre un RIB pour toute nouvelle famille ou changement de coordonnées bancaires)
- Chèques
- Carte Bancaire (par l'intermédiaire d'EcoleDirecte)

Date : _____ Signature responsable payeur 1 : _____

RESPONSABLE PAYEUR 2 **(ne remplir qu'en cas de facture partagée)**

Taux de prise en charge : 100 % autre (noter le pourcentage)

Mlle Mme M. Autres
Nom : Prénom :

Adresse facturation

Adresse courriel

Mode de règlement

- Prélèvements automatiques (joindre un RIB pour toute nouvelle famille ou changement de coordonnées bancaires)
- Chèques
- Carte Bancaire (par l'intermédiaire d'EcoleDirecte)

Date : _____ Signature responsable payeur 2 : _____

FICHE SELF TEMPORAIRE
Du 2 au 17 septembre 2021

Cette fiche devra être présentée au portail pour toute sortie durant la pause méridienne.
Chaque case journalière devra être cochée et signée par les parents.

Aucune modification, rature ou blanco, ne sera acceptée.

NOM et Prénom : _____

Classe : _____

<p>Jeudi 2 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Vendredi 3 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Lundi 6 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>
<p>Mardi 7 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Mercredi 8 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Jeudi 9 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>
<p>Vendredi 10 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Lundi 13 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Mardi 14 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>
<p>Mercredi 15 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Jeudi 16 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>	<p>Vendredi 17 septembre 2021</p> <p><input type="radio"/> mange au self</p> <p><input type="radio"/> ne mange pas au self</p> <p>Signature :</p>

NOM et Prénom : _____

Classe prévue en 2021-2022 : _____

SITUATION BOURSIERE – réponse obligatoire pour tous les élèves

Classe année précédente (2020-2021) : _____

Etablissement année précédente : _____

En 2020-2021, votre enfant était :

(cocher une seule des cases suivantes puis entourer oui ou non dans la catégorie concernée)

Non boursier en 2020-2021

ou Non scolarisé ou scolarisé hors éducation nationale en 2020-2021

Bourse LYCEE demandée pour 2021-2022 **oui / non**

Si oui

↳ Dès réception de votre notification de droit pour l'année 2021-2022, vous devrez nous en faire parvenir une copie.

Si non

↳ Souhaitez-vous faire une demande ? **oui / non**

Boursier COLLEGE en 2020-2021

Bourse LYCEE demandée pour 2021-2022 **oui / non**

Si oui,

↳ Dès réception de votre notification de droit pour l'année 2021-2022, vous devrez nous en faire parvenir une copie.

Si non,

↳ Souhaitez-vous avoir un dossier pour déposer une demande ? **oui / non**

Boursier LYCEE en 2020-2021

↳ Vous devrez compléter et nous retourner l'imprimé original « Procuration annuelle » qui vous sera remis début septembre.

↳ Certains d'entre vous, déjà boursiers précédemment, recevront un imprimé de « vérification de ressources » permettant la révision des droits.

↳ Vous avez changé de situation et souhaitez la révision de vos droits ? **oui / non**

Un imprimé « vérification de ressources » vous sera donné si vous avez entouré « oui ».

**Ce document doit obligatoirement être complété pour chaque élève
puis retourné au professeur principal le jour de la rentrée.**

Fiche Sanitaire de l'élève et d'autorisation de soins à remettre en Vie Scolaire le jour de la rentrée

Nom :	Prénom :	Classe :
-------	----------	----------

Sexe : Féminin Masculin

Né(e) le : _____ A : _____ Département : _____

- ◆ Votre enfant est-il à jour de ses vaccins ? Oui Non
Si Non, de quel(s) vaccin(s) ? _____
- ◆ Votre enfant suit-il (elle), actuellement un traitement médical prescrit ? Oui Non
Si Oui, lequel ? _____
- ◆ Votre enfant souffre-t'il (elle) d'une allergie ? Oui Non
Si Oui, de quelle(s) allergie(s) s'agit-il ? _____
- ◆ Votre enfant suit-il (elle) un régime alimentaire particulier ? Oui Non
Si Oui, quel régime ? _____
- ◆ Autre indications relatives à la santé de l'enfant : _____

Nom du médecin traitant :	
Commune :	N° de téléphone :

IMPORTANT : si votre enfant souffre d'un grave problème de santé, il est indispensable de fournir un certificat médical.

Si un PAI médical (Asthme, Diabète.....) doit être mis en place, merci de vous adresser à la vie scolaire.

Autorisation de soins des responsables légaux

Nous soussignés, M. Mme _____, déclarons exacts les renseignements sur cette fiche et autorisons M Eric LALLAU, Directeur du Collège Sainte Anne / Lycée La Providence, ou l'un de ses représentant, à prendre toutes les mesures (soins, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant _____ inscrit en classe de _____

EN CAS D'URGENCE, L'ELEVE SERA AUTOMATIQUEMENT DIRIGE PAR LES POMPIERS VERS L'HOPITAL LE PLUS PROCHE SELON
LES CONSIGNES DONNEES PAR LES SERVICES D'INTERVENTION D'URGENCE

Fait à : _____ le : _____

Signatures du (des) responsable(s)



Établissement Catholique d'Enseignement
Sous contrat avec l'État

Valence, le 17 juin 2021

Madame, Monsieur,

A la rentrée prochaine votre enfant intégrera la classe de seconde bac pro ASSP ou CAP AEPE.

Une partie de l'enseignement se déroule en salle de travaux pratiques et les élèves ont l'obligation d'être en tenue professionnelle (tunique, pantalon, chaussures...) qui doit répondre aux directives académiques.

Nous faisons appel chaque année, à une entreprise de vêtements professionnels afin que tous les élèves aient une tenue qui réponde aux normes sanitaires et sécuritaires.

La région finance la totalité de la tenue professionnelle pour chaque élève en allouant un budget sur la carte Pass'Région. Cette aide au 1^{er} équipement professionnel est de :

- 200€ pour les élèves de 2nde bac pro ASSP
- 150€ pour les élèves de 2nde CAP AEPE.

Pour bénéficier de cette aide et éviter d'avoir des frais supplémentaires, nous vous demandons de commander la carte Pass région **dès maintenant** sur le site suivant de la région Auvergne Rhône Alpes:

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

La semaine de la rentrée il sera demandé aux élèves de nous fournir **obligatoirement** leur carte Pass'Région afin de procéder à la commande de la tenue professionnelle le plus rapidement possible et procéder au paiement auprès du fournisseur via cette carte.

Tout élève qui ne sera pas en mesure de la fournir se verra contraint de régler la totalité de la tenue professionnelle d'un montant de 199.77 euros pour les élèves de 2nde bac pro ASSP et 150 euros pour les élèves de CAP AEPE 1^{ère} année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Bien cordialement,

Les professeurs de l'enseignement professionnel



LISTE INDICATIVE (NON EXHAUSTIVE)
DES FOURNITURES POUR LES ELEVES DE
CAP 1^e année – Année 2021-2022

Matériel commun aux différentes matières :

- **NE PAS ACHETER D'AGENDA : le livret de correspondance en fera également office.**
- 2 cahiers de brouillon
- Feuilles blanches, simples, 21 x 29,7, gros carreaux, perforées
- Feuilles blanches, doubles, 21 x 29,7, gros carreaux, perforées
- Crayon à papier (2HB) + gomme + 1 paire de ciseaux + colle + scotch
- 1 stylo encre et 1 stylo 4 couleurs + surligneurs
- 1 photo (*pour le professeur principal*)
- 1 boîte de feutres + 1 boîte de crayons de couleur
- 1 clé USB

Matériel selon les matières :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- Anglais : 1 porte-vues
- Arts plastiques : 1 feutre fin noir (Pilote si possible)
- Histoire-Géographie-EMC : 1 grand classeur + 12 intercalaires + pochettes plastiques
- Maths-Sciences : 1 calculatrice (Casio FX92+) + Compas + équerre + rapporteur + règle + critérium + 1 porte-vues 200 pages (maths et sciences) + 1 porte-vues 120 pages (co-intervention) + 1 blouse blanche à manches longues
- Français : 1 grand classeur + 12 intercalaires + pochettes plastiques
- EPS : 1 short + 1 tee-shirt + 1 survêtement + 1 vêtement de pluie (type K-Way) + 1 paire de chaussures de sport

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- PSE : 1 grand classeur souple + pochettes plastiques
- Biotechnologie et STMS : 1 paire de gants de ménage + 1 grand classeur souple grand format noir + 8 intercalaires et pochettes plastiques + 1 grand classeur rigide à levier pour l'archivage à la maison
- Chef d'œuvre : 1 grand classeur souple rouge + pochettes plastiques
- AP (accompagnement) : 1 pochette cartonnée verte avec rabat
- PFMP (stage) : 1 pochette cartonnée jaune avec rabat

ID à acheter (non fourni par l'établissement) :

- Français – Les nouveaux cahiers – Sendre-Haidar – Foucher – 2019 – ISBN 978-2-216-15353-4
- Histoire Géographie EMC CAP Dialogues – Godeau – Nathan Technique – 2019 ISBN 978-2-09-165360-0
- Persépolis (Tome 1) – Saprapé – L'association – 2001 ISBN 978-2844140586

Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) :

Cette formation est obligatoire dans le cursus du CAP AEPE.
Une information vous sera donnée à la rentrée concernant les modalités.

D'autres fournitures plus spécifiques pourront être demandées à la rentrée par les professeurs.

